



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 25 mars 2019

Aire commune du salon 300

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Desjardins, Josée	Parent
2-	Hubert, Stéphane	Parent
3-	Robert, Josée	Parent
4-	Paredes, Raul	Parent-Président
5-	Vandengerghe-D., Audrey	Parent
6-	Beauchamp, Martin	Enseignant
7-	Duguay, Marc-André	Enseignant
8-	T.-Routhier, Charles	Enseignant
9-	Saravia, Digeo	Élève
10-	De la Chevrotière, Sylvie	Professionnelle

Sont absents :

11-	Lamoureux, Chantale	Parent
12-	Laprise, René	Parent

13-	Legault, Isabelle	Enseignante
14-	St-Jacques-Gale, Vanessa	Enseignante
15-	Desrosiers, Monia	Soutien
16-	Saha, Boyaka Hannah Georgette	Élève

Sont également présents à la table du conseil :

	Larocque, Rachel	Représentante de la communauté
	Ménard, Pierre	Directeur

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 38

1-

Présence et quorum

046 –
CÉ20190325 -
01

Monsieur Raul Paredes, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 50.

2-

Question du public et mots des commissaires

- Aucune question

3-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Martin Beauchamp, et appuyé par Madame Audrey Vandengerghes-Demars il est résolu à 18h42 :

046 – CÉ2019-
0325 - 02

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 25 mars 2019;

- Sans y apporter de modification

4-

Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

PRÉAMBULE

046 - CÉ
20190325-
03

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Martin Beauchamp, appuyée de Madame Sylvie de la Chevrotière, il est résolu à 18h59:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

- Sans y apporter de modification

5-

Suivis au procès-verbal

- ✓ Monsieur Martin Beauchamp demande un suivi au niveau de la sortie 1100 et de la liste des choses à faire et des choses qui ont été faites.
- ✓ Monsieur Pierre Ménard : La sortie d'urgence a été faite. La liste des choses à faire et des choses qui ont été faites a été écrite par la gestionnaire d'établissement. Les casiers ne seront pas faits avant le mois de juin, donc pour septembre. Les travaux en musique n'ont pas été faits. Les odeurs persistantes dans les locaux d'arts n'ont pas été réglées. Toutefois, la problématique des trous dans les murs dans le vestiaire des garçons a été réglée. Les serrures pour les salles de bain, ce n'est toujours pas terminé, car le fédéral et la commission scolaire se lancent la balle.
- ✓ Monsieur Raul Paredes : Je souligne l'importance de la liste demandée, car sans elle, nous ne pourrions pas faire les suivis nécessaires. Il est impossible de tout se rappeler et de faire les travaux nécessaires.
- ✓ Monsieur Pierre Ménard : Je comprends les besoins de la liste, mais tout repose sur les épaules de mon personnel et la tâche est colossale. Le travail n'est pas réalisé aux ressources matérielles, mais à l'interne de l'école. Nous n'avons pas pu faire cette liste. Nous avons à faire une présentation à faire à Québec
- ✓ Monsieur Marc-André Duguay : Je tiens à souligner que cette liste n'est pas seulement pour faire le suivi sur les travaux, mais pour rassurer l'équipe-école sur l'avancement des travaux. Les gens savent très bien ce qui n'est pas fait, mais ne savent pas ce qui est fait et cela permettrait de calmer le jeu. La voie de Mont-Bleu serait un bon outil pour partager cette information. Les gens méritent de savoir les choses à travers les médias. Et tout particulièrement transmettre les décisions de la commission scolaire. Nous serons ici l'année prochaine et il faut penser à l'année prochaine et au bien-être des gens pour l'année prochaine.
- ✓ Monsieur Pierre Ménard : Deux choses, je ne peux pas être en désaccord avec la communication. Là où je trouve que la limite est atteinte, c'est le temps. Au niveau de l'école, l'équipe de direction a toujours fait preuve de bonne foi. Plusieurs nouvelles vous seront transmises un peu plus tard aujourd'hui.

- ✓ Monsieur Martin Beauchamp : Personnellement, je crois que vous connaissez les inquiétudes de votre personnel. Vous le savez et je crois que vous pouvez faire la part des choses.
- ✓ Madame Josée Desjardins : Je comprends certains des travaux, mais les casiers, cela a toujours été clair, ça presse, on parle de sécurité des élèves.
- ✓ Monsieur Pierre Ménard : La problématique du plan a été croisée avec un manque de personnel et un problème de communication avec les ressources matérielles.
- ✓ Monsieur Raul Paredes : Si c'est difficile en ce moment, ça risque vraiment de l'être encore plus à l'automne.
- ✓ Monsieur Martin Beauchamp : La table de concertation, c'est le CÉ, c'est important qu'il soit là. La buvette a été faite, mais pas de nouvelle. Pour les caméras de sécurité ?
- ✓ Monsieur Pierre Ménard : Un imbroglio a eu lieu par rapport à l'installation de la buvette. Les caméras de sécurité ont été fonctionnelles. Pour les locaux de musique, ils sont venus faire une grande analyse lorsqu'il n'y avait personne dans l'école.
- ✓ Madame Sylvie de la Chevrotière : Et pour l'enquête de la CNESST ?
- ✓ Monsieur Martin Beauchamp : Nous sommes aussi en train d'entamer des démarches pour recevoir un enquêteur.
- ✓ Monsieur Marc-André Duguay : Il faut souligner que la direction de l'école a fait ce qu'elle pouvait, mais elle est limitée par la commission scolaire et les installations.
- ✓ Madame Rachel Larocque : J'entends tout cela et je m'inquiète pour l'équipe-école. Je vois tout le matériel, mais je m'inquiète vraiment pour la santé mentale de l'équipe. La fatigue doit s'installer et menacer le personnel. Prendre soin du personnel, ça retombe sur les enfants aussi. Les enseignantes et les enseignants sont ceux qui travaillent tous les jours avec les élèves et leur santé mentale vient les affecter.
- ✓ Monsieur Marc-André Duguay : Nous n'avons pas d'aire commune. Nous avons une petite dinette pouvant accueillir une dizaine de personnes. Le comité social tente de rester actif, mais la participation a vraiment diminué. Plusieurs de nos gros événements sont passés dans la tempête.
- ✓ Monsieur Martin Beauchamp : Les directions font un effort remarqué. Ils circulent plus, les portes sont ouvertes, il y a des petites attentions quelques fois.

DÉPÔT

- ✓ Dépôt de la recommandation des enseignantes et des enseignants en arts plastiques, arts de la scène et de la musique des parcours réguliers de l'école secondaire Mont-Bleu.

CONSIDÉRANT l'espace nettement insuffisant, la réverbération sonore ainsi que le manque de lavabos et d'espaces d'entreposage dans les quatre locaux spécialisés pour l'enseignement des arts plastiques ainsi que les deux locaux spécialisés pour l'enseignement de la musique, l'équipe matière formule la recommandation suivante :

- Un maximum de 26 élèves, par groupe-classe pour le premier cycle et le deuxième cycle lors des périodes d'enseignement des spécialistes en arts plastiques ainsi qu'en musique.

Puisque la rencontre annuelle avec la direction générale de la CSPO sur l'allocation du personnel est prévue le 5 avril, il est essentiel de soulever cette réalité maintenant afin que l'école secondaire Mont-Bleu obtienne un statut particulier, permettant une allocation supplémentaire de personnel si nécessaire, et ce, pour toute la durée de sa relocalisation.

7-

Travaux du conseil

7 a) Code de vie 2019-2020

Monsieur Pierre Ménard : Nous sommes à la période de l'année où nous revisitons le code de vie qui sera imprimé dans l'agenda. Nous avons apporté des modifications au point 6 « Cadre vestimentaire », pour permettre d'accepter les vêtements de la gamme sportive des Panthères et nous allons aussi permettre des gilets « thématiques » pour les voies et les concentrations, tant et aussi longtemps que le logo de l'école est visible.

Madame Josée Desjardins : Serait-ce possible de le souligner aux mandataires afin qu'il y appose le logo de Mont-Bleu pour qu'il puisse le porter à l'école ?

Monsieur Pierre Ménard : Un suivi sera fait. L'autre chose qui sera changée sera au point 8 « Respect des lois ». Nous allons ajouter les lois pour qu'elles soient claires dans l'agenda. Tout particulièrement au niveau du vapotage. Nous savons aussi que l'on peut trouver toutes sortes de produits dans les vapoteuses. Ceci est fait tout particulièrement pour éduquer les élèves.

Monsieur Charles Tremblay-Routhier :

046 - CÉ
20190325-04

CONSIDÉRANT les modifications au code de vie, et ce, présenté par Monsieur Pierre Ménard;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Josée Robert et appuyé par madame Josée Desjardins, il est résolu à 19h51;

D'ADOPTER le code de vie 2019-2020 tel que présenté et modifié par le comité d'encadrement.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur, a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir



financièrement les activités de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Audrey Demars Vandergherge, et appuyée par Monsieur Diego Saravia il est résolu à 20h57 ;

046 - CÉ
20190325 - 05

D'APPROUVER l'ajout des activités :

- *Escalade-Altitude, GYM* pour les groupes d'élèves de mesure d'aide ;
- *Théâtre - La nouvelle Scène Gilles Desjardins* pour le groupe dans le cadre de leur cours d'art dramatique ;
- Une visite au Musée des Beaux-Arts du Canada pour les élèves des trois classes de langage ;
- Visite à la Centrale hydroélectrique des Rapides-Farmer pour les élèves en sciences de la 5^e secondaire ;
- Activité de laboratoire au CÉGEP de l'Outaouais pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire en science ;

- Activités scientifiques à l'Université d'Ottawa pour les élèves de biologie en 5^e secondaire.

7 b) Activités supplémentaires

7 c) Comité de pilotage du Projet éducatif

M. Pierre Ménard : C'est un sujet important dont lequel je n'ai pas beaucoup vous parlé depuis le début de l'année avec tous les travaux que nous avons sur la table. Je vous rassure, les travaux avancent très bien et qui travaillent d'arrache-pied à l'élaboration du projet. Nous avons commencé un peu plus tard que les autres et allons probablement le remettre un peu plus tard, mais les travaux avancent très bien. Un petit rappel, le projet éducatif est l'équivalent du plan stratégique de l'école. Il doit être en lien avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire qui a été adoptée l'année dernière. Nous nous sommes mis en marche en janvier avec une assemblée générale du personnel afin de saisir la mission, la vision et les valeurs de l'école. Nos valeurs se résumeraient à « ÉRO », Engagement, Respect et Ouverture. Nous avons aussi consulté les parents par sondage et les priorités parlent de respect, d'engagement et de sentiment d'appartenance. Un questionnaire a aussi été administré aux élèves et les éléments ressortis correspondaient à la qualité de l'enseignement, le respect et les activités. C'est sur ces valeurs que l'équipe a commencé l'élaboration du plan. Nous avons procédé à l'analyse interne et externe de l'école pour bien préciser les enjeux de l'école qui seront rédigés le 1^{er} avril. Ces enjeux permettront ensuite de procéder à l'écriture des indicateurs et des mesures prises qui seront présentés le 8 avril à l'assemblée générale pour finalement atterrir au conseil d'établissement du mois d'avril.

Madame Rachel Laroque : Est-ce que l'école doit se rattacher aux orientations de la lecture ?

Monsieur Pierre Ménard : Les enjeux doivent se rattacher au PEVR. Il n'y a rien directement en lien avec la littérature, cependant plusieurs enjeux du PEVR de la Commission scolaire parlent du décrochage et des mesures pédagogiques. Nous ne sommes pas tenus de suivre priorités gouvernementales. Êtes-vous d'accord avec les valeurs que je vous ai présenté ?

Madame Josée Desjardins : Oui, le fait de voir le respect partout est très motivant.

7 d) Relocalisation - Asticou (Bilan)

M. Pierre Ménard : Après une discussion avec la direction générale, Mont-Bleu à Asticou est une installation TEMPORAIRE. Il ne croit pas être en mesure de le transformer suffisamment rapidement la bâtisse pour qu'elle devienne convenable aux activités d'une école secondaire. Même habiter à Asticou pour 1 \$, la direction générale ne veut pas abandonner l'idée de l'école secondaire Mont-Bleu dans son lieu actuel. Malgré des sommes faramineuses pour relancer Mont-Bleu, la direction générale est convaincue que cela resterait moindre que de transformer le bâtiment Asticou en une école de qualité. La bataille est vraiment dans le retour à Mont-Bleu le plus rapidement possible. La direction générale peut nous dire que l'objectif est d'y être en septembre 2020, mais il ne peut pas dire que nous y serons.

M. Martin Beauchamp : Donc, la négociation pour le 500, c'est à l'eau, mais est-ce possible pour la cafétéria ?

M. Pierre Ménard : C'est difficile pour le 500, ce n'est pas abandonné, mais il ne faut pas y croire. La cafétéria, la défense nationale ne veut pas nous y voir. Toutefois, nous aurons les laboratoires pour le mois de septembre.

M. Raul Paredes : Donc, sous le couvert du fait que c'est temporaire, la commission scolaire repoussera toujours. Mais on ne pourrait pas avoir des nouvelles claires et nettes ? Parce que le fait de dire qu'il y a des possibilités d'ouvrir en 2020 seulement pour justifier une inaction présente.

M. Pierre Ménard : J'aime mieux travailler avec de l'optimisme. Des nouvelles s'en viennent, la direction générale s'est engagée à annoncer la décision avant de la donner dans les médias.

M. Stéphane Hubert : Je crois que ce n'est pas une question d'optimisme, parce que le problème, c'est l'absence de réponse. Un non, c'est une réponse et ça permet d'avancer. Mais juste de dire d'espérer, ça ne permet pas d'avancer parce que tout le monde attend. Il serait beaucoup mieux de nous dire que la date limite soit plus loin, mais que l'on essaie pour aller plus vite quitte à surprendre les gens. Il serait mieux d'annoncer un retour à Mont-Bleu à 2021, que si l'on peut revenir en 2020, on le fera. Parce que d'ici là, les élèves ont besoin de services, l'école a besoin de matériel et que c'est peut-être mal vu d'un point de vue de gestionnaire de demander de l'argent aux ministères, mais il faut prendre une bonne décision. Nous sommes rendus à un moment où il faut se brancher, mais il faut arrêter de sauver des dollars plutôt que de faire le travail qu'il faut faire.

Madame Josée Desjardins : Le point le plus positif, c'est que monsieur Bouchard comprend que nous ne sommes pas bien. Tant et aussi longtemps que ce malaise existe, l'idée du déménagement restera présente.

M. Marc-André Duguay : Je vais aller dans les deux sens. Je n'y crois plus au message. Je comprends que la commission scolaire n'a pas voulu gérer cela comme une catastrophe, mais comme un désagrément. Le sentiment d'urgence a disparu et tout ce qui se passe maintenant est normal. J'espère que la rénovation aura lieu et ce sera une bonne nouvelle quand cela sera dit et que nous avons des délais. Mais j'espère juste qu'ils ne font juste pas nous endormir.

Mme Rachel Larocque : S'ils annoncent un retour en 2020, j'ai peur que les parents inscrivent leurs enfants ailleurs en attendant.

M. Pierre Ménard : Je ne veux pas que vous pensiez que je fais de l'aveuglement volontaire. Je travaille avec l'équipe-école et la commission scolaire pour défendre les élèves de Mont-Bleu. Je dois m'assurer d'être capable de faire le pont entre les deux et surtout de m'assurer que tout cela fonctionne. En ce moment, « on fait avec » et je sais très bien cela. « On fait avec » les deux déménagements, « on fait avec » tout. Continuer de vous manifester, vos inquiétudes, vos attentes, parce que cela me permet de faire mon travail.

M. Raul Paredes : Moi, pour la première fois en cinq ans, je suis pessimiste. Je sais que Monsieur Ménard doit rester fort et que l'école doit continuer, mais je ne veux pas revivre la même année. Je sais que moi je ne la revivrai pas, car je quitte,

mais je sais que l'année prochaine sera une année difficile. Les cinq dernières années, j'ai eu la chance de travailler pour réaliser des choses concrètes à l'école pour améliorer l'éducation de nos élèves, mais l'année prochaine sera une année de supplications à la direction générale. Le doute que laisse la direction générale laisse planer empêche l'école d'avancer, car elle ne sait pas où elle s'en va.

M. Pierre Ménard : Nous avons parlé pour les horaires d'autobus et il y a des bonnes chances que l'école commence un peu avant, mais que l'on revienne avec l'amplitude habituelle.

8

Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

Aucun mot.

8 b) Mot de la représentante des élèves

La présentation des résultats sera faite à un moment ultérieur. Toutefois, je tiens à souligner que la tenue de ce sondage était pour améliorer la représentation des élèves au conseil d'établissement. Il fallait aussi que les élèves aient leur propre voix dans les demandes. M. Diego Saravia procède à la lecture de la conclusion du sondage. Une copie de la conclusion sera jointe au procès-verbal.

M. Hubert : Je vous encourage fortement à le partager aux commissaires afin d'en faire une représentation au conseil des commissaires.

8 c) Mot de la représentante au comité EHDAA

Absente.

8 d) Mot du représentant au comité de parents

Absent.

8 e) Mot des représentantes de la communauté

Nous sommes encore en train de retracer des familles pour les suivre au courant de l'année. Le quartier se construit très lentement dû à plusieurs difficultés rencontrées. La ville de Gatineau n'a plus de loyer à prix modique pour les familles de quatre personnes et plus. Toutefois, avec le soutien de la Croix-Rouge, nous irons à la cabane à sucre le 31 mars et nous travaillons avec le nouveau service de la Croix-Rouge de rétablissement.

8 f) Rapport du directeur

Le 31 mai nous aurons une journée d'activité qui chevauchera la 3^e et la 4^e période. Il n'y aura donc pas de sortie et cela sera concentré à l'école. La fin des classes aura lieu le 7 juin pour les élèves réguliers et le 14 pour les élèves EHDAA. La période d'examen aura lieu du 10 au 21 juin.

9- Affaires nouvelles

Le conseil d'établissement tient à offrir ses condoléances à madame Isabelle Legault pour le décès de son père et que les funérailles auront lieu vendredi à 14h l'église de Thurso.

10- Levée de la séance

046 - CÉ
20190325 -
06

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Marc-André Duguay et appuyé par Monsieur Diego Saravia

DE LEVER la séance ordinaire à 21h29.

Adopté le


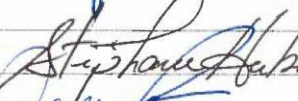
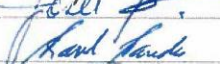

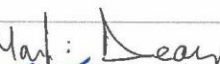



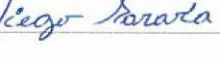

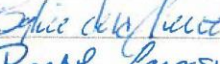

Monsieur Raul Paredes, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENCE 2018-2019 Conseil d'établissement du lundi, 25 mars 2019

NOM	STATUT	SIGNATURE
DESJARDINS, Josée	parent	P 
LAMOUREUX, Chantale	parent	A
HUBERT, Stéphane	parent	Retard 
ROBERT, Josée	parent	P 
PAREDES, Raul	parent	P 
VANDENGERGHE-D., Audrey	parent	P 
LAPRISE, René	parent	A
BEAUCHAMP, Martin	enseignant	P 
ROUTHIER-T., Charles	enseignante	P 
ST-JACQUES GALE, Vanessa	enseignante	
LEGAULT, Isabelle	enseignante	A
DUGUAY, Marc-André	enseignant	P 
MENDIETA S., Diego De Jesus	élève	P 
SAHA, Boyaka Hannah Georgette	élève	
DESROSIERS, Monia	soutien	A
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	P 
LAROCQUE, Rachel	membre de la communauté	P 
VACANT	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre		
INVITES		
NAULT, Marthe	Commissaire	
COUTURE Gilbert	Commissaire	
LAFORTUNE, Serge	Commissaire	
LARCHER, Michelle	Direction-adjointe	
AUTRES PERSONNES PRESENTES :		
Secrétaire		

ANNEXE II

CODE DE VIE-EN TANT QU'ÉLÈVE DE MONT-BLEU	RAISONS	SANCTIONS	ENCOURAGEMENTS	RELATION D'AIDE ET INTERVENTIONS
1. RESPECT DES INDIVIDUS Je respecte tous les individus, en gestes, en paroles et en attitude dans toute forme de communication, à tout moment et en tout lieu.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Charte des droits, art. 1) ➤ Avoir droit de vivre dans un climat sain et harmonieux. ➤ Apprendre à vivre en société. 	Avertissement verbal en début d'année Action de réparation ou facturation		Activité de sensibilisation et de prévention Aide au devoir et récupérations
2. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT Je respecte le matériel mis à ma disposition et je garde mon environnement propre.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se donner un milieu de vie propre et agréable. ➤ Se donner accès à du matériel adéquat. 	Confiscation du bien Demande d'expulsion		Atelier d'apprentissage d'un comportement acceptable Atelier de soutien
3. SÉCURITÉ J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres. <ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace calmement en marchant. • Je m'assois sur une chaise ou un banc. • Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé. • Les attroupements et la flânerie sont interdits dans les escaliers, les corridors, les entrées et les stationnements. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un climat harmonieux. ➤ Assurer ma sécurité et celle des autres. 	Formulation d'excuses verbales ou écrites Perte de privilèges	Activités récompenses Émulation Gala mérites Obtention de privilèges	Communication aux parents Feuille de route Feuille de casier
4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser ma réussite scolaire et celle des autres. ➤ Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail. ➤ Respecter les autres. 	Réflexion écrite Reprise de temps	Renforcement positif Autres	Médiation Plan d'intervention personnalisé
5. RESPONSABILITÉS SCOLAIRES À l'École secondaire Mont-Bleu, <ul style="list-style-type: none"> • Je fais et remets mes travaux et devoirs selon les exigences des enseignants; • J'apporte seulement le matériel nécessaire à chacun de mes cours; • Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite à l'école et à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser ma réussite scolaire. ➤ Développer mon autonomie et de bonnes attitudes de travail. ➤ Construire son estime de soi. 	Retenues Retrait de classe		Prise de connaissance et compréhension du Code de vie
6. CADRE VESTIMENTAIRE À l'École secondaire Mont-Bleu, en tout temps, je m'habille de façon décente et convenable à un milieu scolaire <i>propre, sans trou, sans déchirure, sans message irrespectueux</i> : <ul style="list-style-type: none"> • Entre le menton et la taille, seuls les vêtements non modifiés de la gamme Mont-Bleu, des Panthères sont acceptés, ainsi que ceux autorisés exceptionnellement par la direction. • Les leggings sont permises seulement si elles sont couvertes d'une jupe de longueur réglementaire ou une tunique de la gamme MB. • Les vêtements du haut et du bas se superposent. • Mes sous-vêtements ne sont pas visibles. • Les jupes et bermudas arrivent près du genou. • La casquette et tout autre couvre-chef sont interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démontrer un respect de soi et des autres. ➤ Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire. ➤ Assurer la sécurité des élèves. ➤ Favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance. 	Suspension interne ou externe Travaux communautaires Autres		Rappel du comportement attendu Référence à des services externes Rencontre avec un intervenant et/ou un parent
7. APPAREILS ÉLECTRONIQUES Dans notre école, il est permis d'utiliser les appareils électroniques à l'extérieur des heures de classe. L'appareil ainsi que les écouteurs doivent être rangés et éteint pendant les heures de classe et la capture ou la diffusion de son ou d'image sont interdites.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres. ➤ Éviter tout dérangement au déroulement du cours. ➤ Apprendre une utilisation responsable. 			Suivi et/ou contrat d'engagement Autres
8. RESPECT DES LOIS J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société. (Références : Code civil, Code criminel, Loi sur l'instruction publique, Loi concernant la lutte contre le tabagisme, etc.) Je respecte la propriété intellectuelle et la propriété d'autrui. (pas de plagiat)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprendre à devenir un citoyen responsable. 			

ANNEXE III



ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

www.mont-bleu.cspo.qc.ca

389, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Z 1W6 | Téléphone : 819-771-7131 | Télécopieur : 819-771-2551

Activités supplémentaires 2018-2019

1	Visite du Centre de la FP	Certains groupes d'élèves	Aucun frais supplémentaires
2	Visite du Centre professionnel de Mont-Laurier	SEC3-4-5	Aucun frais supplémentaires
3	Laboratoires (Sciences) à l'école secondaire de l'île Monsieur Nabil Mohammed Kouadji	Certains élèves de secondaire 4	Aucun frais supplémentaires
4	Conférence- survivante de l'Holocauste Fondation Azrieli	Soixantaine d'élèves Secondaire 5	Aucun frais supplémentaires
5	Musée des Beaux-Arts du Canada Enseignantes	Groupes de Mesures d'aide Voie Arts 1-2	Aucun frais supplémentaires
6	Escalade-Altitude GYM Monsieur Martin Beauchamp	Groupe d'élèves (MA) dans le cadre de leur cours d'éducation physique	Aucun frais supplémentaires
7	Théâtre- La nouvelle Scène Gilles Desjardins Madame Jade Desautels	Groupe d'élèves dans le cadre de leur cours d'art dramatique	Aucun frais supplémentaires
8	Musée des Beaux-Arts du Canada Enseignantes, Enseignants et TES	Élèves des 3 Classes de Langage	Aucun frais supplémentaires



ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

www.mont-bleu.cspo.qc.ca

389, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Z 1W6 | Téléphone : 819-771-7131 | Télécopieur : 819-771-2551

9	Visite à la Centrale hydroélectrique des Rapides-Farmer	Élèves de la 5 ^e secondaire	Aucun frais supplémentaires
10	Activité de laboratoire au CÉGEP de l'Outaouais	Élèves de la 4 ^e et 5 ^e secondaire	Aucun frais supplémentaires
11	Activités scientifiques à l'Université d'Ottawa	Élèves de la 5 ^e secondaire	Aucun frais supplémentaires